



MCSSIAP 2

MODULE COMPLÉMENTAIRE CHEF D'ÉQUIPE DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES

PUBLIC VISÉ

Ces dispositions concernent les sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et les titulaires du brevet national de JSP

PRÉ REQUIS

Titulaires de l'Unité de valeur PRV1 ou AP1 ou du Certificat de Prévention, délivrés par le Ministère de l'Intérieur, conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 5 de l'arrêté du 30 décembre 2010.

Aptitude médicale de moins de 3 mois
Qualification de secourisme en cours de validité

DURÉE

28 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum

OBJECTIF

Ces modules visent à donner aux candidats, disposant d'une compétence évaluée conformément au référentiel de formation des sapeurs-pompiers, les connaissances complémentaires nécessaires à la tenue des emplois encadrés par le présent arrêté qu'ils n'ont pas acquis dans leur précédente fonction.

Moyens pédagogiques

- Exposé participatif
- Apprentissage sous forme de mise en situation
- Films
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires

Moyens techniques

- Vidéoprojecteur
- Ordinateur
- Plateau technique

Moyens d'encadrement

- Formateur SSIAP3

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuille d'émargement
- Évaluation des acquis par des mises en situation sous forme de jeux de rôles
- Évaluation de satisfaction des stagiaires en fin de formation
- Diplôme.



MCSSIAP 2

MODULE COMPLÉMENTAIRE
AGENT DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
ET D'ASSISTANCE

PROGRAMME

SEQUENCE 1 : MANIPULATION DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE – 8H

- Système de détection incendie
- Système de mise en sécurité

SEQUENCE 2 : HYGIÈNE ET SÉCURITE EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE – 4H

- Réglementation du Code du Travail.

SEQUENCE 3 : CHEF DU POSTE CENTRAL DE SÉCURITÉ – 16H

- Gestion du poste central de sécurité
- Conseil technique aux services de secours